

Villeneuve d'Ascq, le 27 janvier 2010

Communiqué de presse

AUCHAN France s'engage avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie pour prévenir les risques professionnels

Le vendredi 29 janvier 2010 à 11h, Stéphane Seiller, Directeur des Risques Professionnels à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (Cnamts) et Philippe Baroukh, Directeur Général d'Auchan France signent, à la centrale d'achats Auchan à Villeneuve d'Ascq, une charte de partenariat relative la prévention des risques professionnels dans la conception des locaux de travail.

Cette signature correspond à la volonté de la branche Accidents du Travail / Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale de développer la prévention des risques le plus en amont possible des projets des entreprises, et d'associer de grands acteurs économiques à ses actions dans ce domaine.

Pour Auchan France, les choix qui sont effectués lors de la conception, la rénovation et l'extension des locaux de travail sont stratégiques car ils conditionneront fortement, et durablement, l'adéquation de ses locaux aux activités qu'ils vont accueillir.

Le partenariat entre Auchan et la CNAMTS a donc pour objectif l'intégration de la prévention des risques dès la phase de conception du bâtiment et de ses aménagements. Il couvre les risques liés aux circulations à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (chutes de plain-pied, risque routier sur parkings..), aux manutentions manuelles et mécaniques (prévention des troubles musculo-squelettiques), à l'ergonomie des locaux de travail (éclairage, ventilation...) et aux chutes de hauteur.

Par la signature de cette charte, conclue pour une durée initiale de trois ans renouvelable, Auchan France s'engage à respecter, dans tous ses projets à venir, des engagements spécifiques inspirés des préconisations de l'INRS¹. Ces engagements qui seront désormais systématiquement appliqués dans tous les travaux menés par Auchan, concernent par exemple, la nature des sols, l'ergonomie des locaux de travail, la disposition des quais de réception ou encore l'optimisation des réseaux d'évacuation.

Durant cette période, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Cnamts s'engage à accompagner Auchan France pour améliorer la santé et la sécurité au travail. La Cnamts suivra avec intérêt la mise en oeuvre de ces plans d'action par les établissements d'Auchan France.

Contacts presse

Aurélien JAULIN - Tél : 03 20 05 61 74 courriel : aurelie.jaulin@cram-nordpicardie.fr

François CATHALIFAUD - Tél : 01 58 65 08 10 courriel : fcathalifaud@auchan.fr

¹ l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles